

Pour ce qui concerne les demandes d'accès, le recensement à fin 2025 comptait plus de 650 inscriptions tous profils confondus, contre 500 agents (fin 2024). En termes de supports, des nouveaux types de documents ont été ajoutés pour accompagner les agents dans leurs missions :

- Deux documents audio-visuels qui traitent d'une tâche spécifique dans l'outil PolyGF ;
- Un logigramme et deux quiz d'auto-évaluation sur les activités de la liquidation d'une dépense simple et de subvention dans la section de fonctionnement ;
- Pour un nouvel arrivant, une liste d'étapes pour traiter une dépense simple

Par ailleurs, le CDE et la DBF ont engagé en 2025 l'accompagnement ciblé des gestionnaires des cabinets ministériels ou des services sur des activités liées à l'engagement et la liquidation d'une dépense.

Cette démarche ciblée a d'ores et déjà couvert deux premiers cas d'usage, à savoir les liquidations pour une dépense simple et pour une subvention en fonctionnement. 136 agents se sont inscrits avec un taux d'absentéisme de moins de 10 % ; sur 123 participants, 17 agents ont déclaré avoir moins d'un an de pratique sur les activités comptables, et l'observation majeure qui a été relevée est l'absence de formation sur l'utilisation de l'outil Poly GF depuis 2024.

En revanche, la perspective d'organiser annuellement un séminaire des GESTCO (EXE 02) a été ajournée dans le cadre du PA2, de même que la gestion des compétences et des profils des agents nommés à ces fonctions (EXE 05), en raison notamment du turn-over important constaté.

• **HGT11 : Diffusion statistiques budget (STAT)**

Cette fiche-action s'inscrit dans une démarche volontaire de transparence en matière de finances publiques, afin de permettre aux citoyens de comprendre l'utilisation des fonds publics.

À l'instar de celui relatif à l'exercice 2024, le budget primitif 2025 a ainsi fait l'objet de l'établissement et de la diffusion d'une brochure, ainsi que de sa parution dans les médias. Le même travail que celui effectué pour le compte administratif 2023 a également été réalisé pour le compte administratif 2024.

• **HGT12 : Régulation budgétaire (REG)**

1.2.7 Stratégie de développement économique de la Polynésie française - Cap 2033 « A fano ra »

La Stratégie de développement économique de la Polynésie française - Cap 2033 « A fano ra » a été élaborée en 2024 et 2025, avec une présentation pour validation par l'Assemblée de la Polynésie française, après avis du CESEC, prévue au premier semestre 2026.

La Stratégie Cap 2033, dont la coordination opérationnelle est confiée à l'Agence de développement économique (ADE), représente la vision de l'économie à l'horizon 2033, autour des grandes orientations stratégiques fixées par le Gouvernement sur les secteurs prioritaires que sont le tourisme, le secteur primaire, le numérique, l'audiovisuel et l'énergie.

Sur les 6 fiches-actions inscrites au PA2 (2021-2025) au titre du présent item, 5 ont été 100% réalisées/achevées :

(REG 01) Anticiper demandes délégation des crédits de fonctionnement du BG :

→ réalisée : Dispositif délégation anticipée des crédits opérationnel depuis juillet 2023

(REG 02) Fluidifier le traitement des actes relatifs aux aides et subventions :

→ réalisée : FA réalisée en septembre 2023 : le traitement des aides est fluide / CDE, le recensement des dispositifs est réalisé (textes app.), le recensement de données chiffrées n'est pas nécessaire (cf RAP annuel pour l'essentiel).

(REG 03) Procédure délégation des crédits des comptes spéciaux adaptée :

→ réalisée : Note ad hoc DBF réalisée le 15 mars 2024)

(REG 04) Achat fournitures & prestations de service par carte bancaire :

→ réalisée : Note ad hoc DBF réalisée le 5 juin 2024.

(REG 04) Refonte réglementation / prise en charge achat et abonnement tél. portables :

→ réalisée : Diffusion de la circulaire aux services et ministères (août 2023).

Le projet de refonte de la réglementation pour les dépenses de fêtes & cérémonies et d'alimentation, finalisé en avril 2024, n'a quant à lui pas été retenu dans les priorités de l'agenda du conseil des ministres.

• **HGT13 : Trésorerie (TRES)**

L'unique fiche-action de cette thématique, visant à améliorer la qualité des informations du suivi de trésorerie a été réalisée/finalisée, notamment par l'intégration à l'outil de suivi des données des comptes d'affectation spéciale (CAS).

Observation :

En sus de cette fiche-action, des travaux ont été engagés sur le placement des fonds libres de la Polynésie française, lequel nécessite notamment de fixer la réglementation-cadre y afférente, la compétence du Pays en la matière ayant été reconnue par le Conseil d'Etat.

Cette perspective est envisagée d'être mise en œuvre dans le cadre du PA3 (2026-2027) de la RGFP.

1.2.8 Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2022-2030 de la Polynésie française a été adoptée par la délibération n° 2024-109 APF du 28 novembre 2024. Elle constitue le document de référence de la politique énergétique du Pays pour la période 2022-2030 et fixe les orientations stratégiques visant à accompagner la transition énergétique du territoire dans un contexte marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles importées.

Cette programmation s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le code de l'énergie de la Polynésie française ainsi que dans les engagements climatiques du Pays. Elle vise notamment à réduire la consommation énergétique, à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et des transports, à développer les énergies renouvelables, à moderniser les infrastructures de production et de distribution d'électricité, à favoriser les capacités de stockage de l'énergie et à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs. La PPE constitue également la contribution du secteur de l'énergie et des transports aux objectifs plus larges du Plan climat de la Polynésie française.

La mise en œuvre de cette feuille de route répond à des enjeux particulièrement importants pour la Polynésie française. En effet, près de 93 % de l'énergie primaire consommée sur le territoire provient encore des hydrocarbures importés, les secteurs des transports et de la production d'électricité

représentant à eux seuls la majeure partie de cette consommation énergétique. La transition vers un modèle davantage fondé sur les ressources renouvelables locales constitue ainsi un levier majeur de renforcement de l'autonomie énergétique du Pays, de maîtrise des coûts énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A l'horizon 2030, la PPE fixe notamment un objectif de 75 % d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Les analyses actuellement réalisées par les experts du secteur estiment que le taux de pénétration des énergies renouvelables pourrait atteindre entre 55 % et 60 % à cette échéance.

En 2025, la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de l'île de Tahiti s'établit à 50 %. À l'échelle de la Polynésie française, ce taux atteint actuellement 36%.

Ces résultats témoignent des progrès déjà réalisés dans le développement des énergies renouvelables et la diversification du mix énergétique. Ils traduisent également l'ampleur des investissements et des transformations qui restent à conduire afin de poursuivre la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et de converger vers les objectifs fixés par la programmation à l'horizon 2030.

1.2.9 Plan Climat de la Polynésie française (PCPF)

Le Plan Climat de la Polynésie française (PCPF) a été adopté par délibération n° 2024-116 APF du 12 décembre 2024. Pour faire face à l'urgence climatique, la Polynésie s'est fixé un objectif très ambitieux : baisser de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et renforcer largement l'adaptation du territoire aux changements. Ces objectifs imposent une accélération sans précédent de nos efforts pour réduire l'empreinte écologique de nos activités et assurer un chemin de développement harmonieux et résilient.

L'objectif principal est donc se passer de 11 tonnes de CO2e par habitant et par an à 5,5 tonnes en 2030 et 2 tonnes en 2050.

Aujourd'hui, le résultat prévisionnel en 2030 avec la mise en œuvre des 200 actions du PCPF est de 8,5 tonnes.

Le taux de réalisation global du plan d'actions s'établit à 14 % seulement. Sur 214 actions, seules 83 apparaissent comme démarrées dans la plateforme de suivi — contre 146 qui auraient dû l'être selon le calendrier prévu. Ce chiffre est à nuancer : il reflète en partie un défaut de renseignement de la plateforme de suivi plutôt que l'absence réelle d'actions engagées. Il n'en demeure pas moins que le plan d'actions doit s'accélérer et s'étoffer, et que la rigueur de reporting des coordinateurs doit être significativement améliorée pour permettre un pilotage fiable.

Où en est-on depuis le dernier comité de suivi ?

	Avancement Comité de suivi n° 4	Avancement Comité de suivi n° 5
Avancement global	5 %	14 %
1. Développer des territoires de proximités résilients	10 %	18 %
2. Connaître, préserver, restaurer & valoriser les richesses naturelles	3 %	6 %
3. Vivre et consommer durable	1 %	11 %
4. Produire local et décarboné	7 %	15 %
5. Déployer une gouvernance transversale	3 %	14 %
Taux d'atteinte de l'objectif de démarrage des actions	45 % (60 / 145)	57 % (83 / 145)

1.2.10 Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE)

Adopté par la loi du Pays n° 2020-21 du 24 août 2020, le schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) constitue le document stratégique de référence en matière d'aménagement du territoire à l'échelle du Pays et de ses cinq archipels.

Élaboré entre 2017 et 2020 à l'issue d'un important travail de concertation, il fixe les grandes orientations de développement, de préservation, d'équipement et d'organisation spatiale du territoire pour les vingt prochaines années. Il a vocation à constituer à la fois un document de planification, un cadre de mise en cohérence des politiques